

DELIBERATION N° 2008/02-08 - RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE BERLIOZ - ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée qu'un appel d'offres a été lancé le 13 novembre 2007.

41 entreprises ont répondu et la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 janvier 2008 a jugé les offres recevables, classé celles-ci pour chacun des lots et choisi l'offre la plus avantageuse économiquement.

Compte tenu de la liquidation judiciaire de l'entreprise retenue au lot n° 9, prononcée par jugement du 22 janvier 2008 et publiée aux Tablettes Lorraines du 29 janvier 2008, c'est l'entreprise classée en 2^{ème} position qui devient attributaire de ce lot.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour, 1 voix contre (M. GAUZELIN du Groupe Ludres Autrement) et 2 abstentions (M. FRANOUX, Mme GRAILLOT du Groupe Ludres Notre Ville) :

- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les marchés de travaux pour chacun des lots et pour le montant indiqué ci-dessous aux entreprises suivantes :

N° du lot	Descriptif	Nom de l'Entreprise	N° au Registre Dépôt	Montant Offre € H.T.	Options		TOTAL € H.T.
					Descriptif	Montant € H.T.	
1	Gros Œuvre/Démolition	C.R.B.M.	8	82 025,70	1 dépose 3 portes	2 376,00	84 401,70
2	Charpente-Couverture-Bardage	THOMAS	16	104 803,12			104 803,12
3	Menuiserie aluminium - Serrurerie	MILLET Gilles	35	57 296,60	1 façade Ouest	8 290,00	65 586,60
4	Menuiserie Bois	DUCRET	32	35 963,80	1 patère	2 190,00	38 153,80
5	Platerie-Faux-plafonds	P.C.M.L.	14	55 201,01			55 201,01
6	Revêtement de sols	ABIO - J. BERNARD	6	36 827,97			36 827,97
7	Peinture	JACQUET	41	17 279,83	Peinture murs ext.	4 007,04	21 286,87
8	Plomberie	SCHILLOT	29	29 218,85			29 218,85
9	Chauffage	SANI NANCY	23	88 829,75			88 829,75
10	Electricité	SODEL	38	49 339,00			49 339,00
11	Equipement cuisine	HMI	20	59 000,00			59 000,00
					TOTAL		632 648,67

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et tous les documents s'y rapportant, avec les entreprises ci-dessus désignées.